



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 30 JUIN 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D33 - Modification du tableau des effectifs (Personnel permanent et non permanent)

Date de convocation : 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Philippe BARRIERE à Mme la Maire ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU.

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

N° 33 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent et non permanent)

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGTC) et notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou des promotions internes ;

Vu l'arrêté n° 2020-298-AUT portant détermination des lignes directrices de gestion (LDG) en matière de promotion interne des agents titulaires et stagiaires communaux, à compter du 1^{er} janvier 2021, visé par la Sous-Préfecture le 16 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2020-299-AUT portant détermination des lignes directrices de gestion (LDG) en matière d'avancement de grade des agents titulaires et stagiaires communaux, à compter du 1^{er} janvier 2021, visé par la Sous-Préfecture le 16 décembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2021 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la commune ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Vu l'avis favorable du Comité technique, en sa séance du 8 juin 2022 ;

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

PERSONNEL PERMANENT

1°) Avancement de grade / Création de poste

Dans la perspective d'avancement de grade dont pourraient bénéficier des agents de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Pour la filière Administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à 35/35^{ème}.

Pour la filière Culturelle :

- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème}.

Pour la filière Police :

- 1 poste de Chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe, à 35/35^{ème}.

2°) Promotion interne / Création de poste

Dans la perspective de promotion interne dont pourraient bénéficier des agents de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022 :

Pour la filière Technique :

- 1 poste de technicien, à 35/35^{ème}.

3°) Agent de Médiathèque, adjoint à la responsable de la section « jeunesse » / Création de poste

Pour faire face aux départs de deux agents communaux et à la réorganisation de la Médiathèque municipale, il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement pour un poste d'Adjoint du patrimoine au sein de la Médiathèque municipale.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un poste d'Adjoint du patrimoine, à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2022 ;
- d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ce poste par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L332-8,2° du Code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les emplois précédemment occupés par les agents concernés par ces nominations seront supprimés ultérieurement.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs tel que suit :

Sur poste permanent :

Filière Administrative :

- de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022 :
 - o 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à 35/35^{ème}.

Filière Technique :

- de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022 :
 - o 1 poste de technicien, à 35/35^{ème}.

Filière Culturelle :

- de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022 :
 - o 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine, à 35/35^{ème},
 - o 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à 35/35^{ème}.

Filière Police :

- de créer, à compter du 1^{er} juillet 2022 :
 - o 1 poste de Chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe, à 35/35^{ème}.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés, sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANS MIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220630-
2022_06_D33-DE
AR Sous-préfecture le **01 JUL. 2022**
Publication dématérialisée le

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Annexe 1 à la délibération n° 33 du 30 juin 2022

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30/06/2022

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché	A	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Rédacteur principal	B	35,00/35 ^{ème}	2	0	2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	6	4
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	7	3
Adjoint administratif	C	35,00/35 ^{ème}	5	3	2

TOTAL

38

23

15

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE TECHNIQUE					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 ^{ème}	9	6	3
Agent de maîtrise	B	35,00/35 ^{ème}	5	2	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	7	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	15	13	2
Adjoint technique	C	35,00/35 ^{ème}	10	7	3

TOTAL

55

40

15

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	20,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	03,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	18,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	07,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	06,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	04,25/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 ^{ème}	2	0	2
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	3	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 ^{ème}	4	2	2

TOTAL

30

25

5

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SPORTIVE					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1

1

0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SÉCURITÉ					
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Chef de service police municipale	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 ^{ème}	1	1	1
Brigadier	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1

TOTAL

8

7

2

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SOCIALE					
Assistant socio-éducatif principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1

1

0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE ANIMATION					
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Animateur	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

3

1

2

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS			136	98	39
--	--	--	-----	----	----

II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Remplacement saisonnier administratif	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 ^{ème}	2	1	1
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 ^{ème}	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 ^{ème}	1	1	0
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	20,00/35 ^{ème}	17	8	9

TOTAL

28

13

15

III) POSTES HORS STATUT
SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 ^{ème}	4	0	4

TOTAL

5

0

5

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS

33

13

20